

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil vingt et un, le onze mai, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Jacqueline Pagnol, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Véronique HERBÉ**.

Étaient présents : Mme Véronique HERBÉ, M. Georges DANIEL, Mme Nathalie BESSON, M. Jean PASSERIEUX, Mme Joëlle COLLOCA, M. Vincent PELAQUIE, Mme Jacqueline LINDER, M. Jean-Louis COGAN, M. Antoine DE VITA, Mme Sylvie DUCLOS, M. Stéphane SOLER, Mme Hélène BARATHIEU, M. Jean-Philippe AUBERT, M. Guillaume JOUVE, Mme Sylvie MONJON.

Étaient absents excusés : M. Jean ALBE, Mme Christelle POSTEL.

Étaient absents non excusés : Mme Françoise POCK, Mme Sandrine BERNARD.

Procurations : M. Jean ALBE en faveur de M. Guillaume JOUVE, Mme Christelle POSTEL en faveur de Mme Sylvie MONJON.

Secrétaire : M. Antoine DE VITA.

Mr DE VITA Antoine et Mr JOUVE Guillaume se présentent pour le poste de secrétaire.

Mr DE VITA Antoine obtient 13 voix

Mr JOUVE Guillaume obtient 4 voix

Mr DE VITA Antoine est élu au poste de secrétaire à la majorité.

Le procès-verbal de la séance du 06/04/2021 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Procès-verbal voté et adopté à l'unanimité.

1) Evaluation des charges transférées pour les eaux Pluviales Urbaines (EPU)

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du conseil du 15/12/2020, une délibération avait été adoptée autorisant Madame le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

Une délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien portant sur le montant des charges évaluées dans le cadre de ce transfert, a été prise le 12/04/2021.

Le montant pour la commune de Saint-Victor-la-Coste a été fixé à 5 712 € annuels.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

2) Révision libre des attributions de compensation

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un projet de territoire et un pacte fiscal financier ont été votés par l'assemblée communautaire de l'Agglomération du Gard Rhodanien le 12 avril 2021,

Afin de financer les nouveaux projets, il a été proposé par l'EPCI de diminuer les attributions de compensation d'un montant total de 576 888,12 euros, en modulant les diminutions et en tenant compte du potentiel financier des communes.

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation, des Charges transférées) a déterminé les différentes contributions des communes de l'agglomération.

Pour la commune de Saint-Victor-la-Coste, le montant des attributions de compensation à percevoir de l'EPCI à partir de l'exercice 2021 s'élève à 36 081,27 €.

Délibération votée et adoptée à la majorité.

17 VOTANTS

11 POUR

0 CONTRE
6 ABSTENTIONS

3) Motion de soutien au réacteur européen à eau pressurisée (EPR)

La construction de réacteurs nucléaires s'inscrit dans la loi de transition énergétique du gouvernement, l'énergie nucléaire constituant en France la première source de production d'énergie décarbonnée.

La loi prévoit la disparition de quatorze réacteurs à l'horizon 2030-2045, des réacteurs aujourd'hui en parfait état de fonctionnement. Des réacteurs d'une nouvelle génération, dits "réacteurs européens à eau pressurisée" (EPR), vont être construits pour respecter l'objectif de maintenir à terme 50% de production d'électricité d'origine nucléaire. Les nouveaux EPR, d'une puissance de 1660 MW, viendront progressivement remplacer les unités actuelles de production qui arriveraient en fin de course.

Tricastin est un des sites qui pourrait accueillir de futurs EPR. À ce jour, les textes prévoient la construction dans un premier temps de trois paires de réacteurs dits EPR 2.

La désignation de Tricastin ou de Bugey devrait être officialisée l'été prochain en fonction des paramètres techniques que validera la direction du groupe EDF, tout en sachant que la maîtrise du calendrier relève du gouvernement à qui reviendra la décision.

Le site du Tricastin ne se situe pas dans l'aire géographique de l'Agglomération du Gard Rhodanien mais en revanche nombre d'habitants de notre agglomération y travaillent.

Après discussion, le conseil municipal soutient à la majorité la création sur le site du Tricastin de deux réacteurs EPR de nouvelle génération.

Délibération votée et adoptée à la majorité.

17 VOTANTS

14 POUR

3 CONTRE

0 ABSTENTION

4) Demande d'emprunt - Achat de terrain

Madame le Maire rappelle que le conseil a, par délibération, décidé d'acquérir la parcelle AN n° 846 proche du groupe scolaire.

Un emprunt doit être fait afin de financer cette opération.

Une demande auprès de la Banque Postale a été faite. Celle-ci nous propose les conditions financières suivantes :

Montant emprunté : 250 000 €

Taux fixe sur 7 ans : 0,44%

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

5) Délibération fixant l'organisation du temps de travail à temps complet

N'ayant pas toutes les informations nécessaires, ce point a été ajourné et sera discuté lors d'une prochaine séance du conseil municipal

6) Questions diverses

a- Elargissement de la RD 240 - route de Laudun

Les travaux de préparation sont en cours. Une déviation sera nécessaire car la circulation sera bloquée de juin à août 2021.

b- Travaux RD 101

Nous sommes en attente de l'étude hydraulique sur ce secteur.

c- Pour information le système de "compteur vert" va être supprimé.

d- Monsieur JOUVE Guillaume a souhaité poser une question diverse. La question est : "définition d'une note de synthèse". Mr JOUVE Guillaume trouve cette note non intéressante.

Madame le Maire l'informe que celle-ci n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants, mais elle permet, dans le cas présent, de savoir si les points à l'ordre du jour feront l'objet d'une délibération ou pas.

d- Mrs DE VITA Antoine et COGAN Jean-louis présentent la révision du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et notamment l'organisation dans les cellules;

Cellule de commandement : Madame le Maire, DANIEL Georges, PASSERIEUX Jean, COGAN Jean-louis.

Cellule secrétariat : ROUX Valérie, CHAIGNEAU Charly, ZERBIB Laurence, RICHARTE Jennifer

Cellule communication : COLLOCA Joëlle, BESSON Nathalie, BARATHIEU Hélène

Cellule technique : PELAQUIÉ Vincent, DE VITA Antoine, BERNARD Sandrine, SOLER Stéphane, POSTEL Christelle, JOUVE Guillaume, MARC Samuel, JOUSSAUME Franck

Cellule accueil : DUCLOS Sylvie, LINDER Jacqueline, AUBERT Jean-Philippe, POCK Françoise, MONJON Sylvie, ALBE Jean

e- Madame le Maire rappelle que pour les élections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin, celles-ci se dérouleront comme suit : 2 scrutins dans un bureau de vote, en rappelant qu'il y a 2 bureaux de vote.

f- Rappel de l'exposition de peinture dans la salle Jacqueline Pagnol du 28 au 31 mai 2021.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SEANCE EST LEVÉE A 22H20